

Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 2-17 et 2-19) : 3, Rue du Chemin-de-Fer. NEVERS

COMPTÉ DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

PUBLICITÉ - Annonces et réclames : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS.

Directeur : P.-H. SAINT-POU

Une visite à l'exposition agricole du Grand-Palais

Race bovine charollaise et race bovine normande donnent une belle idée de nos élevages de France dont nous pouvons être fiers

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)
PARIS, 19 février. — L'inauguration de l'exposition agricole, on le sait, a eu lieu hier. Nous ne reviendrons pas sur cette inauguration : le ministre de l'Agriculture, M. Chéron, l'a présidée avec sa bonhomie et son entrain habituels. Mais en signalant que M. Méline avait tenu à accompagner le ministre, nous ne pouvons résister, en passant, au plaisir de saluer respectueusement ce vieux et toujours alerte défenseur de nos intérêts agricoles.

MM. Caumont et Fouquet, vice-président et commissaire général du Comité de l'exposition, ont assumé les responsabilités de l'organisation. Ils ont pleinement réussi. Nous leur adressons tous nos compliments. Certes les expositions d'avant-guerre avaient plus d'éclat, et le nombre des participants était plus important. Cependant, cette exposition, sur celle de l'année dernière, est un véritable progrès : on y compte 2.500 sujets de sélection de plus. Et le public, très nombreux, a prouvé une fois de plus qu'en France on s'intéresse vivement à toutes les questions agricoles.

« La symphonie en coq majeur »

C'est la Société Centrale d'Aviculture de France qui prend, toutes les années, l'initiative de grouper tous les exposants. Sous ses auspices, c'est une véritable armée de poules, oies, canards, dindons, que l'on voit tout d'abord dans des cages fort bien aménagées, — et qu'on entend surtout. Aussi, en pénétrant au Grand Palais, devenu une réduction de nos concours généraux agricoles d'avant-guerre, l'oreille est frappée désagréablement. C'est comme une clameur continue. Puis peu à peu, on s'y habitue : le bruit devient une musique, — une musique évidemment tout à fait spéciale, à laquelle il manque seulement le plein air ; on se trouve loin de Paris ; et c'est la symphonie de nos campagnes que l'on entend, — une symphonie en coq majeur !

Nous revenons sur ce côté de l'exposition. En y pénétrant, nous avions surtout un désir : voir les produits de la race bovine charollaise. Nous avons commencé par le satisfaire.

Manifestons un regret...

Manifestons tout de suite un regret. Ainsi que nous l'avons constaté, bien que l'exposition soit en progrès, il y a, en ce qui concerne les gros animaux, une différence vraiment trop marquée comparativement aux expositions d'avant-guerre. Les sujets que nous avons vus sont remarquables, mais ils sont trop peu nombreux. Les raisons, évidemment, des abstentions que nous constatons, on les connaît : cherté des transports, publicité peut-être insuffisante, les conditions économiques actuelles... Il serait pourtant à désirer que pour les prochaines expositions, il y eût davantage d'exposants.

La race bovine charollaise

A la vue du stand du Herd-Book de la race bovine charollaise, nous avons eu immédiatement une exclamation : oh ! Les belles bêtes ! Elles sont belles en effet, ces bêtes de nos régions : blanches, bien campées, énormes, elles représentent le calme dans la force. Et par suite d'une association d'idées, nous rappelant un tableau de Rosa Bonheur, qui doit être encore au Musée du Luxembourg, nous les voyions attelées à la charrue brabant, traçant leur sillon dans les terres grasses du Nivernais.

Des récompenses

Le premier prix a été décerné à M. Soucaget, de Saint-Menoux (Allier), qui a eu également un 3^e prix pour une vache, puis une mention honorable. A MM. Chambon et Devillain, de Paray-sous-Briailles (Allier), est allé le second prix. Ces Messieurs ont eu aussi, pour un bovin, une mention honorable. Nos renseignements nous permettent d'ajouter qu'un restaurateur de Paris s'est rendu acquiescent du bovin qui a eu le premier prix.

La race bovine normande

A côté du stand du Herd-Book charollais, nous avons trouvé celui du Herd-Book de la race bovine normande. Quand on voit ces animaux, on trouve aussi que ce sont de belles bêtes, mais ce n'est pas la même chose. Plus ramassés, bruns, avec des marques blanches, il semble que chez eux le calme des charollais s'est transformé en vivacité. Les yeux sont mobiles ; et l'influence du milieu est telle, qu'on peut croire qu'ils vont chercher une affaire, comme les hommes, là-bas, pour un oui, pour un non, pour le plaisir, sont disposés à engager un procès ! Mais les uns et les autres, — Charollais et Normands, — donnent une riche idée de notre élevage en France. Nous pouvons en être fiers.

Les efforts de nos éleveurs

Nos éleveurs, du reste, font tous leurs efforts pour arriver à des résultats encore meilleurs. Leur programme synthétique d'une façon lumineuse le but qu'ils poursuivent : assurer le maintien de la pureté de la race ; contribuer par sélection à l'amélioration des aptitudes, et favoriser l'ex-



M. HENRY CHERON qui inaugure l'Exposition

portation des reproducteurs d'élevage en France et à l'étranger. Ils ont bien fait, jusqu'à présent ; ils feront, c'est pour nous une certitude, encore mieux. C'est que le bœuf compte, pour un peuple ! Avec « Apis », les Egyptiens lui ont rendu hommage, et c'est fort probable, en dehors des raisons que l'on connaît de son utilité, qu'un de ses laïques, un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres nous apprendra qu'ils entendaient honorer également, dans leur animal sacré, le pot au feu, le faux-filet et le bifteck.

Nous-mêmes, nous les célébrons jadis le mardi-gras. Et souvent, à Paris, un « Charollais » était acclamé par une population reconnaissante.

Que nos éleveurs continuent donc à améliorer le bœuf : nos estomacs leur en seront reconnaissants.

Demain, nous parcourons ensemble la section de l'exposition réservée à l'aviculture.

J. LE COUTEY.

L'assemblée générale des Agriculteurs de France

PARIS, 19 février. — L'Union Centrale des syndicats des agriculteurs de France a tenu, cet après-midi, son assemblée générale sous la présidence de M. Delalande. En ouvrant la séance, M. Delalande a exposé la doctrine de l'Union centrale. Il s'est attaché à montrer la nécessité d'une union étroite et d'une bonne entente entre les agriculteurs.

M. Toussaint, délégué général, a fait une communication sur la marche de l'Union centrale au cours de l'année 1921. Il a insisté particulièrement sur la nécessité de la création d'une élite rurale. L'assemblée a, ensuite, émis différents vœux sur les questions à l'ordre du jour. Elle s'est occupée notamment des assurances sociales et en fin de discussion l'ordre du jour suivant a été adopté :

Considérant que le régime des assurances sociales ne peut être uniforme, dans tout le pays, et dans toutes les professions — car il méconnaît ainsi des particularités qui diffèrent profondément de chaque région et de chaque profession — et que notamment en agriculture les situations individuelles sont extrêmement diverses, non seulement suivant les zones d'exploitation ou les variétés de contrats de travail, mais d'une ferme à une autre et dans chacune d'elles d'un salarié à un autre. Considérant en outre que la population rurale n'est pas favorablement affectée à un régime d'obligation dans lequel elle ne verrait qu'une disqualification nouvelle dont le fardeau lui serait insupportable. Déclare que l'adoption d'une loi susceptible d'intégrer à la production française une charge nouvelle de 4 milliards et au Trésor un milliard de débours annuels, comme l'explique le projet du gouvernement, constituerait une véritable foie économique et financière.

Émet le vœu que le projet de loi Daniel Vincent soit abandonné et qu'on lui substitue une organisation à base professionnelle, obligatoire seulement après une période de liberté encouragée d'une durée de dix ans, au moins exclusive de toute augmentation du nombre des fonctionnaires, des gaspillages et des abus inhérents aux institutions bureaucratiques et intéressées les assurés au contrôle des sinistres, en prenant pour modèle l'organisation des assurances mutuelles agricoles contre l'incendie.

Une automobile capote

DEUX TUES, TROIS BLESSÉS
AVIGNON, 19 février. — Une dépêche de Ville-sur-Auzon (Vaucluse) annonce que la nuit dernière à 23 h. 40, à la sortie de Ville-sur-Auzon, une automobile transportant six jeunes gens revenant d'une partie de plaisir a capoté. Deux jeunes gens, Elie Vialis et Georges Jant ont été tués ; trois autres, MM. Julien Roche, chauffeur à Carpentras, Paul Vialis et Fernand Marcellin ont été blessés. Le sixième, Marcel Marcellin, est indem-

NOS COMPATRIOTES DU CENTRE A PARIS

Les Berrichons ont honoré hier à l'Arc de Triomphe le héros inconnu

PARIS, 19 février. — Les Berrichons de Paris, sous la conduite de leurs représentants au Parlement, se sont rendus, ce matin, en pèlerinage à la tombe du soldat inconnu pour y déposer une magnifique gerbe de fleurs.

Parmi l'assistance, on remarquait MM. Rattier, sénateur de l'Indre ; Manger, sénateur du Cher ; Breton, Plaisant, députés du Cher ; Paction, conseiller à la Cour ; le colonel Labrosse, directeur du Stade Pershing.

En quelques paroles, M. Marcel Plaisant a associé le Berry à l'hommage rendu, aujourd'hui, au soldat inconnu par les Berrichons de Paris.

Rappelant l'héroïsme des régiments berrichons, durant la guerre et le nombre de ceux qui ont versé leur sang pour la France, l'orateur a émis l'hypothèse que c'était peut-être un de ceux-là qui reposait sous la dalle de l'Arc de Triomphe.

La reconnaissance du monde entier, dit-il, en terminant, est depuis longtemps acquise à tous ceux qui ont payé de leur vie la victoire du droit et de la liberté.

Il nous reste à leur prouver que nous sommes dignes d'eux en continuant l'œuvre qu'ils ont si vaillamment commencée.

M. BONIN-LONGARE FAIT L'ÉLOGE DE LA FRANCE
PARIS, 19 février. — M. Bonin-Longare, ambassadeur d'Italie, qui quitte Paris ces jours-ci, a déclaré à un de nos confrères :

« Je quitte la capitale à regret. J'y ai vécu cinq des années les plus attachantes de ma vie. J'ai vécu et suivi la vie de Paris pendant les heures sans doute les plus tragiques de son histoire, en 1917 et en 1918.

Pour moi, ce n'est pas, à mes yeux, une population héroïque et aussi raisonnable en tout temps, devant les dangers divers qui accablent le cœur spirituel de la France.

J'ai vécu parmi vous des heures inoubliables, notamment celles de l'armistice. J'ai vu revivre la France, j'ai suivi, j'ai admiré sa lutte ininterrompue pour réparer et remettre en mouvement après sa longue paralysie son activité splendide. Qui donc dans ces conditions ne serait pas votre ami ?

Je rentre en Italie et je m'y occuperai de mes intérêts personnels et politiques, car vous le savez je suis sénateur, mais peu importe. Vous aurez toujours en moi un répondant fidèle et sûr, puis, dans une longue expérience, ma promesse de connaître à fond les grandes qualités de la France et les affinités de caractère et d'intérêt qui seront toujours la plus solide garantie de l'amitié indissoluble de nos deux pays.

La Crise ministérielle n'est pas encore résolue en Italie

Les populaires désiraient MM. Bonomi, de Nicolas ou Orlando

Rome, 19 février. — La crise ministérielle n'est pas proche d'une solution. Le roi continue ses consultations parlementaires.

Ce matin, il a reçu M. Boselli, sénateur, le président de la Chambre, M. de Nicolas, ainsi que M. Salandra. Cet après-midi, le roi recevra les vice-présidents du Sénat et de la Chambre, l'ancien président du Conseil et M. Orlando.

Ce matin les députés populaires ont approuvé un ordre du jour déclarant que le groupe maintient les bases de son programme et réaffirme sa pleine confiance dans la direction du groupe en ce qui concerne la solution de la crise.

Dans les couloirs de la Chambre on interprète cette délibération comme un désir des populaires de voir reconstruire le ministère sous la présidence de M. Bonomi ou de M. de Nicola ou, en cas d'impossibilité, de M. Orlando.

L'attitude du parti populaire est considérée comme ayant une importance considérable pour la résolution de la crise.

L'hommage de l'Amérique à la ville de Verdun
Verdun, 19 février. — L'ambassadeur des États-Unis à Paris vient de faire connaître à la municipalité de Verdun qu'il était chargé de remettre au nom du Sénat et du peuple Américain à la ville de Verdun la médaille d'or frappée en l'honneur de l'héroïque cité.

La même communication a été faite au gouvernement français qui, d'accord avec la municipalité verdunoise, fixera la date de cette remise solennelle.

Ludendorff peint par lui-même
Berlin, 19 février. — Le professeur Hans Delbrück vient de publier une brochure intitulée « Ludendorff peint par lui-même » dans laquelle Ludendorff est représenté sous un jour peu flatteur.

Ludendorff se demande M. Delbrück, était-il pour l'annexion ou pour la renonciation ? Il n'était ni pour le premier, ni pour le second parti ; il flottait entre les deux tentatives, et ne savait pas ce qu'il voulait.

Si Ludendorff s'était prononcé nettement pour une paix sans annexion et sans indemnité, une opinion unanime aurait pu se créer en Allemagne. Le grand états-major, dans sa mégalomanie, a brisé la volonté de guerre de l'Allemagne.

L'auteur considère comme la faute capitale de Ludendorff d'avoir contribué à la chute de M. de Bethmann-Hollweg, et sans doute d'avoir manqué d'énergie.

L'hommage de la Capitale aux morts de l'armée d'Orient



Ainsi que « Paris-Centre » l'a annoncé, hier, quarante-sept cercueils des héros de l'armée d'Orient sont arrivés à Paris et ont été aussitôt placés dans une chapelle ardente édifiée dans le Grand hall de la gare d'Orly.



Notre photographie représente M. Maginot, ministre de la Guerre, saluant les dépouilles glorieuses.

De nombreuses personnalités assistaient, on le sait, à cette cérémonie patriotique. L'un d'eux se révèle de nouveau, devant les restes de nos héros, comme aux grands jours de la guerre. Voici Mgr Gossein (à droite), représentant le cardinal Dubois, s'entretenant avec deux pasteurs protestants et (à gauche), le Grand Rabbini.

INFORMATIONS BRÈVES ECHOS & NOUVELLES

— Le roi Alexandre est parti pour Bucarest où ses fiançailles officielles seront célébrées.
— Continuant son voyage d'études dans les régions dévastées, M. Reibel, ministre des régions libérées, se rendra aujourd'hui dans le département des Ardennes.
— Hier à eu lieu, à la tombe du soldat inconnu, une grande manifestation bretonne organisée par la Fédération des sociétés bretonnes de Paris et placée sous le haut patronage du maréchal Foch et la présidence effective de M. Le Troquer, ministre des Travaux publics ; Rio, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande et de l'amiral Ronarch.
— La 7^e brigade mobile vient d'arriver à Bordeaux, Avenue Meyer, pour vol d'une automobile commise à Tarbes, au préjudice d'un garsiste.
— L'amiral lord Beatty, venant de Biarritz, et se rendant à Londres, est arrivé à Paris.

LES DRAPEAUX DES CORPS DISSOUS
AMIENS, 19 février. — Aujourd'hui sont arrivés à Amiens les drapeaux des 19^e chasseurs, 251^e, 254^e, 267^e, 269^e, 210^e d'infanterie et celui des 11^e, 21^e, 13^e, 9^e, 20^e et 15^e territoriaux, qui doivent être versés au Musée de l'Armée.

Le défilé suivi par une foule nombreuse était conduit par le général Douchy, commandant la 3^e division. Après avoir parcouru les boulevards, le défilé est arrivé à la caserne du 72^e. Les drapeaux, auxquels seront joints ceux des 12^e et 11^e territoriaux, 128^e, 273^e et 328^e, partiront demain pour Paris.

Les superficies ensemençées de céréales d'hiver
Le Journal officiel vient de publier l'évaluation des superficies ensemençées de céréales d'hiver, jusqu'au 1^{er} janvier dernier, et de l'état des cultures à cette date.

En voici les chiffres totaux et les moyennes, comparés à ceux du 1^{er} janvier 1921.

	1 ^{er} janvier 1922	1 ^{er} janvier 1921		
Su. p. hect.	Et. moy. p. hect.	Su. p. hect.	Et. moy. p. hect.	
Blé d'hiver	4.799.370	59	4.911.910	69
Métail	103.130	61	97.000	72
Seigle	831.830	65	830.400	72
Orges d'hiver	144.130	69	141.500	71
Avoine d'hiver	703.040	69	748.110	73

Il y avait donc, au 1^{er} janvier dernier, 112.540 hectares ensemençés en blé de moins que l'an dernier et 45.000 hectares environ de moins en avoine.

Nous sommes, d'ailleurs, encore loin des chiffres de 1913 qui donnaient, pour l'ensemencement en blé, 6.328.564 hectares, soit 1.529.194 hectares en plus !

Et il y a lieu de remarquer que depuis 1920, l'évaluation comprend les départements recouvrés, Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin.

Le maréchal Joffre quitte Kobé

Kobé, 19 février. — Le maréchal Joffre vient de quitter Kobé, se rendant à Simonsaki, où il s'embarquera pour la Corée. La corporation de la région industrielle d'Osaka et de Kobé a manifesté sur le passage du maréchal d'une manière particulièrement démonstrative.

Les ouvriers et employés, les autorités civiles et militaires ont organisé des réceptions, des banquets et des fêtes inspirés des coutumes locales. La visite du maréchal laisse dans toute cette région, une profonde impression.

La colonie française de Kobé, augmentée de tous les protégés français, se montra, à l'occasion de cette visite, très active.

Le maréchal a déclaré être enchanté de son séjour au Japon, et profondément touché de tant de manifestations de sympathie à l'égard de la France. Il est en très lointain santé.



Les Sports



Le cross-country cyclo-pédestre du Vélo-Sport Nivernais s'est disputé hier



PACTOLE (à droite) et JOLIVET (à gauche) Les deux premiers de l'épreuve au contrôle de l'arrivée

Un temps doux et sans pluie, sur lequel on ne comptait guère, a favorisé les différentes phases du cross cyclo-pédestre organisé par le Vélo-Sport Nivernais.

Bien avant l'heure fixée pour le départ, la foule se trouve massée près de la Porte de Paris et à la Croix des Pêlerins, attendant les coureurs. Ceux-ci, se conformant au règlement de la course, se sont rendus à 12 h. 30 au Café de Paris, où des délégués du V.-S. N. leur remettent maillot et dossard.

Sept coureurs sont ainsi équipés. On attend les autres. Jusqu'à 13 h. 15, la permanence fonctionne, mais ne reçoit plus aucun nom.

Sur vingt-cinq coureurs inscrits, sept seulement vont donc prendre le départ. Pourquoi ces abstentions regrettables ?

LE DÉPART DES COUREURS

De la Porte de Paris, la foule qui grossit sans cesse gagne la Croix des Pêlerins où doit s'effectuer le départ.

Jamais course cycliste nivernaise n'a attiré un public aussi considérable. Le service d'ordre, qui dirige M. Boyraud, commissaire de police, contient la foule qui menace d'envahir complètement les coureurs.

13 h. 30. Un coup de pistolet tiré par le starter, M. Tissier, donne le signal.

Aussitôt, Pactole, qui pour la circonstance avait fait friser son épaisse chevelure, prend la tête du peloton.

Une automobile officielle, gracieusement mise à notre disposition par M. Saillé, va nous permettre de suivre la randonnée.

LE PREMIER OBSTACLE

A l'arrivée au premier chemin de terre donnant rue de Vauzelles, Pactole descend de vélo. Le chemin est en effet impraticable sur un sol détrempé d'environ 50 mètres.

13 h. 30. Un coup de pistolet tiré par le starter, M. Tissier, donne le signal.

Aussitôt, Pactole, qui pour la circonstance avait fait friser son épaisse chevelure, prend la tête du peloton.

Une automobile officielle, gracieusement mise à notre disposition par M. Saillé, va nous permettre de suivre la randonnée.

LE DERNIER OBSTACLE

Aux Terres-Blanches, ravin semé de fossés, de fondrières, de tranchées d'exercice, situé le long de la route de Marzy, le public attend l'arrivée des coureurs. C'est en effet le passage le plus intéressant de la course.

D'énormes cailloux, une terre détrempée par les pluies, des montées à pic vont arrêter aux cyclistes, et il faut retarder.

A 14 h. 10, l'arrivée est annoncée. On aperçoit à un détour de la route, il a sur Jolivet une avance de deux ou trois minutes.

Arrivé aux Terres-Blanches, Pactole, encouragé par les cris de la foule, saute vivement au-dessus des tranchées et des trous, monte le raidillon qui l'amène route de Marzy et repart.

Viennent ensuite : Jolivet, Roland, Bîteur, Lavault, Odard et Aubigny.

Nous nous rendons ensuite au Châlet du Viaduc. Là, une foule considérable stationne, attendant impatiemment l'arrivée du vainqueur.

La musique du 13^e régiment d'infanterie, sous la direction du tambour-major Lacombe, faisant fonctions de sous-chef, exécute les meilleurs morceaux de son répertoire.

Enfin, après 43 minutes de parcours, Pactole, le Christophe Nivernais, arrive à toute allure, longuement acclamé par la foule. A pied, il monte la rue du Viaduc et va signer au contrôle du Pont de la Gripe.

Jolivet traverse à son tour l'assistance. Ce sont ensuite, par ordre d'arrivée : Roland, Bîteur, Lavault, Odard et Aubigny.

Après avoir escaladé la rue du Viaduc, les coureurs redescendent au Châlet où un punch leur est servi. Puis les photographes parmi lesquels nous remarquons M. Belle, mitraillent à bout portant les vainqueurs du cross.

PACTOLE NOUS DONNE SES IMPRESSIONS

Après son raid, Pactole nous a déclaré : — Je suis content d'avoir réussi à couvrir cette distance, parsemée d'obstacles de toute nature, en 43 minutes. Mes camarades et moi nous avons eu de terribles dans les vignes des Montpans. Cet endroit était le plus pénible de la course.

LA SOIRÉE

A 19 heures, un banquet dont nous reparlerons demain, réunissait les membres et amis du Vélo-Sport Nivernais.

Pactole s'est classé premier devant Jolivet et Rolard

Un temps doux et sans pluie, sur lequel on ne comptait guère, a favorisé les différentes phases du cross cyclo-pédestre organisé par le Vélo-Sport Nivernais.

Bien avant l'heure fixée pour le départ, la foule se trouve massée près de la Porte de Paris et à la Croix des Pêlerins, attendant les coureurs. Ceux-ci, se conformant au règlement de la course, se sont rendus à 12 h. 30 au Café de Paris, où des délégués du V.-S. N. leur remettent maillot et dossard.

Sept coureurs sont ainsi équipés. On attend les autres. Jusqu'à 13 h. 15, la permanence fonctionne, mais ne reçoit plus aucun nom.

Sur vingt-cinq coureurs inscrits, sept seulement vont donc prendre le départ. Pourquoi ces abstentions regrettables ?

De la Porte de Paris, la foule qui grossit sans cesse gagne la Croix des Pêlerins où doit s'effectuer le départ.

Jamais course cycliste nivernaise n'a attiré un public aussi considérable. Le service d'ordre, qui dirige M. Boyraud, commissaire de police, contient la foule qui menace d'envahir complètement les coureurs.

13 h. 30. Un coup de pistolet tiré par le starter, M. Tissier, donne le signal.

Aussitôt, Pactole, qui pour la circonstance avait fait friser son épaisse chevelure, prend la tête du peloton.

Une automobile officielle, gracieusement mise à notre disposition par M. Saillé, va nous permettre de suivre la randonnée.

A l'arrivée au premier chemin de terre donnant rue de Vauzelles, Pactole descend de vélo. Le chemin est en effet impraticable sur un sol détrempé d'environ 50 mètres.

13 h. 30. Un coup de pistolet tiré par le starter, M. Tissier, donne le signal.

Aussitôt, Pactole, qui pour la circonstance avait fait friser son épaisse chevelure, prend la tête du peloton.

Une automobile officielle, gracieusement mise à notre disposition par M. Saillé, va nous permettre de suivre la randonnée.

Aux Terres-Blanches, ravin semé de fossés, de fondrières, de tranchées d'exercice, situé le long de la route de Marzy, le public attend l'arrivée des coureurs. C'est en effet le passage le plus intéressant de la course.

D'énormes cailloux, une terre détrempée par les pluies, des montées à pic vont arrêter aux cyclistes, et il faut retarder.

A 14 h. 10, l'arrivée est annoncée. On aperçoit à un détour de la route, il a sur Jolivet une avance de deux ou trois minutes.

Arrivé aux Terres-Blanches, Pactole, encouragé par les cris de la foule, saute vivement au-dessus des tranchées et des trous, monte le raidillon qui l'amène route de Marzy et repart.

Viennent ensuite : Jolivet, Roland, Bîteur, Lavault, Odard et Aubigny.

Nous nous rendons ensuite au Châlet du Viaduc. Là, une foule considérable stationne, attendant impatiemment l'arrivée du vainqueur.

La musique du 13^e régiment d'infanterie, sous la direction du tambour-major Lacombe, faisant fonctions de sous-chef, exécute les meilleurs morceaux de son répertoire.

Enfin, après 43 minutes de parcours, Pactole, le Christophe Nivernais, arrive à toute allure, longuement acclamé par la foule. A pied, il monte la rue du Viaduc et va signer au contrôle du Pont de la Gripe.

Jolivet traverse à son tour l'assistance. Ce sont ensuite, par ordre d'arrivée : Roland, Bîteur, Lavault, Odard et Aubigny.

Après avoir escaladé la rue du Viaduc, les coureurs redescendent au Châlet où un punch leur est servi. Puis les photographes parmi lesquels nous remarquons M. Belle, mitraillent à bout portant les vainqueurs du cross.

PACTOLE NOUS DONNE SES IMPRESSIONS

Après son raid, Pactole nous a déclaré : — Je suis content d'avoir réussi à couvrir cette distance, parsemée d'obstacles de toute nature, en 43 minutes. Mes camarades et moi nous avons eu de terribles dans les vignes des Montpans. Cet endroit était le plus pénible de la course.

LA SOIRÉE

A 19 heures, un banquet dont nous reparlerons demain, réunissait les membres et amis du Vélo-Sport Nivernais.

Montluçon et Nevers font match nul

MONTLUÇON, 19 février (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Aujourd'hui sur le stade d'Arpheuille, devant un public des plus nombreux, s'est déroulé le match mettant aux prises le F. A. G. de Nevers et l'U. S. de Montluçon.

Chacune des deux équipes avait foi en sa propre victoire, aussi nous fut-il permis d'assister à un très beau jeu et l'on peut dire que ce fut l'un des plus beaux de la saison.

Les deux « quinze » de force à peu près égale n'ont rien pu marquer et la fin fut sifflée sur un match nul.

Versailles bat Le Creusot par 9 à 3

Le CREUSOT, 19 février (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Rugby-Association Sportive Versailles (1^{er}) bat le Club Olympique Creusotin (1^{er}) par 9 points (un essai, un but, un dropgoal) à 3 points (1 essai).

Versailles qui possède une ligne d'avants très puissante et très vite domine le plus souvent ; Alberge, le capitaine Versailles, fut le meilleur homme sur le terrain.

Decize bat Fours par 4 buts à 1

DECIZE, 19 février (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Aujourd'hui se rencontrait sur le terrain de Decize la 3^e de Decize et la seconde de Fours.

Après un jeu où Decize se fit remarquer par une supériorité marquée, notre équipe triompha par 4 buts à 1.

Les Normales de la Nièvre et de l'Allier font match nul

MOULINS, 19 février (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Sur le Pré-Barcy, un match opposait aujourd'hui l'Ecole Normale de l'Allier contre l'Ecole Normale de la Nièvre.

Le résultat ne fut pas décisif, la fin ayant été sifflée sur un match nul, 3 à 3.

Bergougnan bat Vichy par 21 à 0

VICHY, 19 février (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Club athlétique Bergougnan (1), bat l'Union Sportive Vichyssoise (1), par 21 points à 0.

Partie assez plaisante mais dure, jouée devant un nombreux public.

NIÈVRE NEVERS

On découvre un squelette rue Jeanne-d'Arc

Samedi dans l'après-midi, les ouvriers qui sont actuellement occupés à creuser les fondations de la maison que M. Bozeau fait construire à Nevers, à l'angle de la rue Jeanne-d'Arc et de l'avenue Georges Clemenceau, ont mis à jour un squelette d'homme de grande taille, paraissant dater de plus de cent ans.

Après que M. le commissaire de police eut procédé aux constatations prescrites en pareil cas, le squelette fut placé dans une caisse et transporté au cimetière où il a été inhumé dans les fosses communes.

Cette découverte n'est pas étonnante, si l'on songe qu'autrefois, dans la plupart des villes, chaque quartier possédait son cimetière ; d'autre part, avant la Révolution, l'autorisation d'inhumer un défunt notable dans son domicile ou à proximité de ce domicile, était fréquemment accordée par les pouvoirs publics.

Société de gymnastique « La Nivernaise ». — La Société de gymnastique « La Nivernaise », organisée pour le mardi gras, a grand bal masqué, dans les Salons Vauban, à 21 h. 30.

Le prix d'entrée pour les personnes costumées ou non sera de 5 fr. (Nul n'est tenu de se démasquer).

Les Amis de la danse. — La soirée dansante donnée hier à l'Hôtel de Nevers par les heures, « La Danse », a été très réussie. Jeunes gens et jeunes filles s'en donnèrent à cœur joie pendant la plus grande partie de la nuit.

BOIS ET CHARBONS GLAUMONT

10, rue de Clamecy - NEVERS
TÉLÉPHONE 0-21

AVIS IMPORTANT

L'USINE A GAZ de NEVERS informe ses abonnés que le gaz sera fermé aujourd'hui lundi de 13 à 14 heures, pour une réparation urgente à l'usine.

Elle les prie de fermer leur compteur pendant l'arrêt du gaz, c'est-à-dire de 13 à 14 heures, afin d'éviter tout risque d'accident lors de sa reouverture.

AZY-LE-VIF
Décoration. — Notre compatriote Louis Seguin, ex-adjudant au 162^e régiment d'infanterie, vient d'obtenir la croix de la Légion d'honneur, pour faits de guerre. Il est le fils de M. Eugène Seguin, propriétaire à Azy-le-Vif (Nièvre).

MOULINS-ENGLIBERT
PAS DE COURRIER LE DIMANCHE !
Nous recevons la lettre suivante :
Monsieur le rédacteur en chef,
Toujours pas de courrier le dimanche, c'est extraordinaire, malgré les assurances promises, c'est toujours la même chose, ainsi le journal mis à la poste vendredi soir, à Nevers, ne sera distribué que le lundi si vous habitez à 100 mètres de la ville. Nous sommes satisfaits de nos services pendant les moments les plus critiques de la guerre. Comme consolation, un courrier insignifiant quatre lettres, arrivant le samedi soir par le laot, est distribué le dimanche aux habitants de la ville.

Reçue le samedi 19 février 1932.
AZY-LE-VIF
Décoration. — Notre compatriote Louis Seguin, ex-adjudant au 162^e régiment d'infanterie, vient d'obtenir la croix de la Légion d'honneur, pour faits de guerre. Il est le fils de M. Eugène Seguin, propriétaire à Azy-le-Vif (Nièvre).

ALLIER CHER YONNE

Au Conseil de Montluçon les communistes provoquent de regrettables incidents

Le conseil municipal qui fut fertile en incidents s'est réuni pour la session ordinaire de février, le 17 février à 17 h. 30, sous la présidence de M. Paul Constans assisté de MM. Dornoy et Besais, adjoints. Vingt autres conseillers sont présents.

Le conseil maintient MM. Fays, Deguerre, Dornoy et Tripiet dans leurs fonctions de directeurs de la caisse d'épargne de Montluçon et leur adjoint M. Moreau, conseiller municipal.

Certaines réclamations se sont élevées après de récents incidents, contre le manque apporté par les secours à se rendre sur les lieux. Ces réclames ont été d'ailleurs, en certains cas, au fait qu'il n'y avait pas de somme pour réveiller (1) le couvercle de l'abattoir où les pompes étaient défectueuses, permettant dans le but d'éviter de faire attendre les secours.

La municipalité, d'accord avec M. Bidault, conducteur de la pompe et la compagnie des sapeurs pompiers a décidé de créer le dépôt ou garage venant de la pompe Lallé, la pompe de 5 tonnes et l'ambulance.

Pour cela il sera construit un hangar couvert en retrait d'une rue adjacente et placé à droite de l'abattoir.

D'autre part, au dessus du vestiaire actuel des bouchers l'on pourrait construire un logement pour M. Bidault, le conducteur qui, de cette façon serait à proximité des pompes et pourrait partir immédiatement après avoir été avisé d'un accident d'un accident.

Les frais pour la construction du hangar et l'installation du logement du chauffeur s'élevaient à 17.500 francs. Adopté.

Le maire fait connaître au conseil le projet de construction d'un pont sur le bras de la Clère, rue des Auberies du Renard sur une longueur de 60 mètres et une hauteur de 85 centimètres.

M. le maire propose, en raison de son caractère spécial, de le faire exécuter en régie par les ouvriers de la ville.

M. Bouteau et quelques uns de ses collègues voudraient que les travaux soient confiés par adjudication à des entrepreneurs.

Le maire propose que le traitement du secrétaire général puisse aller de 9.000 à 10.000 francs, le directeur de l'école de la ville de 4.000 à 4.500 francs, avec un supplément de 4.000 francs pour indemnités diverses.

L'architecte d'aujourd'hui sera de 1.000 francs qui pourra être accordé à l'ancienneté ou au choix sur un maximum de 10.000 francs.

Après cet exposé, le citoyen Debizet demande la parole et nous avons le premier incident de séance. Le conseiller communiste Debizet s'élève contre cette proposition avec une très grande véhémence, des augmentations de traitement alors que l'on avait beaucoup de mal à équilibrer le budget. D'autre part, il semble être inopportun de donner ces augmentations alors que l'on parle de réduire les salaires des ouvriers.

M. Paul Constans ne peut comprendre le reproche de M. Debizet, comme il dit, car en Russie, où le conseiller communiste va puiser ses directives, les Soviets sont allés jusqu'à personnellement à payer mille francs les ingénieurs dont ils avaient besoin.

M. Prunet demande au maire si ce n'est pas pour rattacher l'accord du 21 décembre que la proposition de ce soir a été apportée devant le conseil.

Le maire : C'est inexact, M. Prunet qui déclare, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, qu'il se place au-dessus de toute situation politique, de toute question de personnel ou de personne réclame des précisions plus claires de M. le maire qui ne fait que confirmer ce que l'on vient de lire.

Finalement M. Prunet qui décidément ne veut pas en démordre, demande que de la discussion personnelle il ressorte qu'il doit y avoir un directeur et il prie le maire de lui dire si c'est lui, Prunet, qui est cet homme.

Le conseiller conclut en disant que ses collègues approuvent ; puis, appuyé par M. Genest, le conseil se prononce en faveur de la proposition du maire.

12 voix ont voté pour la proposition du maire ; 11 voix l'ont repoussé.

L'association amicale des anciens combattants mutilés, veuves et orphelins de la guerre de l'arrondissement de Montluçon, a sollicité du conseil une augmentation de la subvention que celui-ci lui a accordée les années précédentes.

Le maire a répondu que la subvention de 100 francs, qui lui a été accordée, est destinée à servir de subvention à l'association d'inscrire au budget de 1932 une subvention de 2.000 francs au lieu de 1.500 francs annuellement.

Le conseil approuve à l'unanimité. Le conseil a ensuite approuvé la proposition de la commission de la voirie de faire passer définitive sur la possession d'un immeuble sis à l'angle de la place du Petit Château et appartenant aux consorts Moltron, dans le but de réaliser dans un avenir assez prochain le dégrèvement de l'impôt foncier de ce terrain.

Le conseil expose les conditions nouvelles assurées aux professeurs de l'école primaire supérieure. Par suite des augmentations de traitement, l'indemnité de résidence devient sans objet ; il est décidé que cette indemnité sera diminuée de moitié en 1932, pour prendre nettement fin en 1933.

L'agent voyer, chargé de faire un rapport estimatif sur les dépenses nécessaires pour réparations à l'école primaire supérieure, d'une part, et constructions neuves pour doter cette école de classes supplémentaires, de salle de bibliothèque, infirmerie, atelier de travail manuel, estime que les dépenses nécessaires par tous ces aménagements s'élèveront à un total de 140.000 francs environ.

Une commission est nommée pour étudier sur place les besoins de cette école et il est décidé qu'un devis complet sera présenté pour approbation à la prochaine réunion.

Il est décidé que le nouvel hôtel des postes en voie de construction, sera doté du chauffage central. Les dépenses, de ce fait, s'élèveront à 13.000 fr. environ ; le conseil décide d'établir ce mode de chauffage à la condition que l'administration des postes paie un supplément de 100 francs par an, en plus de la somme de 13.000 francs, correspondant à l'intérêt et à l'amortissement des sommes nécessaires.

Avant la guerre, la maison allemande Kochlin avait installé le chauffage central à l'hôtel de ville, dans des conditions et avec des appareils de si mauvaise qualité, qu'il est de toute impossibilité de l'utiliser. Malgré toutes les réparations sommaires effectuées, il devient nécessaire de procéder à une revue complète. Le conseil décide de confier à M. Hervier, le soin de remettre en bon état de fonctionnement les appareils de chauffage de l'hôtel de ville.

Le maire donne connaissance d'une communication de la maison Edison, qui se déclare prête à donner le courant électrique dès le mois d'avril, et fait nommer une commission d'étude qui sera chargée de dire s'il convient de remplacer le gaz par l'électricité, pour l'éclairage, l'hiver prochain, des rues de la ville et de la gare. Il est prévu aussi l'emploi de la force électrique pour le service des pompes.

L'agent-voyer est chargé d'établir un projet pour l'aménagement d'une salle de conférence et d'une bibliothèque au deuxième étage de la mairie ; ce projet qui sera soumis à l'approbation d'une commission spéciale, devra être déposé au plus tard à la session de mai.

Le conseil décide que la réfection des caniveaux de la ville, c'est-à-dire des rues, et en un mot tous les travaux nécessaires au bien être des habitants et à la commodité de la circulation, seront mis au chantier immédiatement.

NEULLY

Coup de pied. — En se jouant un jeune, Charles Godard, domicilié à Flassy, a reçu de la bête un coup de pied dans la jambe gauche. Les soins utiles furent immédiatement donnés. M. le docteur Laurent, de Saint-Vérand qui prescrivit 5 jours de repos.

L'Association agricole de Saint-Amand et les ventes de taureaux

Les ventes de taureaux organisées par l'association agricole des cantons de Saint-Amand, Charanton, Dun sur Auron, Châteauneuf, Liégeois, Châteaumeillant et Saulzais le Potier, avec le concours de l'Office agricole du Cher, ont eu lieu.

Le 4 février, au Châlet ; le 3 février à Châteaumeillant ; le 6 février à Lignières.

Ces ventes ont été présidées par M. Amichau, conseiller général et président de l'association, accompagné de M. Siboulet, maire de Marçais, secrétaire ; de M. Maurice Marliet, trésorier adjoint, MM. Charles Morand, Darmaut et Migot, délégués cantonniers de l'association.

Six taureaux primés provenant du concours de Saint-Amand ont été mis en vente, à raison de deux par canton.

Partout, il y a eu une nombreuse affluence, et les agriculteurs ont montré de l'empressement pour l'achat aux enchères de ces animaux, qui font de bons reproducteurs dans la contrée.

Mais l'association fut le mieux comprise, ce fut à Lignières, où une réunion de la caisse locale du crédit agricole, organisée par MM. Migot, maire, Lantier, conseiller général et Demay, secrétaire trésorier, a été présidée à la mairie devant de nombreux agriculteurs.

M. Demay a donné la parole à M. Amichau, qui a démontré aux assistants le besoin de s'unir, de se grouper, pour arriver à améliorer le rendement de la terre et à sauvegarder les intérêts des agriculteurs.

BOURGES CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février
Séance très courte et de peu d'intérêt. Une demande faite à l'Office National des habitations à Bon Marche pour obtenir une subvention en faveur de la section de Bourges, va être transmise au Conseil d'Etat avec avis favorable.

Un crédit de 5.000 francs est voté pour couvrir les frais des élections départementales qui auront lieu cette année.

Une demande des maisons de bains pour l'eau leur leur de Bourges, l'ancien projet est rejeté ; en ce qui concerne, en effet, que la fourniture d'eau revient à 0 fr. 12 par bain.

Une subvention de 250 francs est accordée au comité départemental des mutilés ; réformes ; une subvention de 50 francs à la Bâtisse pour un concours d'entraînement physique.

La ville est autorisée par le Conseil à se faire représenter devant le Conseil d'Etat pour défendre ses intérêts, contre le projet d'interdiction par M. Gauthier, sous-préfet de l'arrondissement de l'Avallée.

Après cet exposé, le citoyen Debizet demande la parole et nous avons le premier incident de séance. Le conseiller communiste Debizet s'élève contre cette proposition avec une très grande véhémence, des augmentations de traitement alors que l'on avait beaucoup de mal à équilibrer le budget. D'autre part, il semble être inopportun de donner ces augmentations alors que l'on parle de réduire les salaires des ouvriers.

M. Paul Constans ne peut comprendre le reproche de M. Debizet, comme il dit, car en Russie, où le conseiller communiste va puiser ses directives, les Soviets sont allés jusqu'à personnellement à payer mille francs les ingénieurs dont ils avaient besoin.

M. Prunet demande au maire si ce n'est pas pour rattacher l'accord du 21 décembre que la proposition de ce soir a été apportée devant le conseil.

Le maire : C'est inexact, M. Prunet qui déclare, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, qu'il se place au-dessus de toute situation politique, de toute question de personnel ou de personne réclame des précisions plus claires de M. le maire qui ne fait que confirmer ce que l'on vient de lire.

Finalement M. Prunet qui décidément ne veut pas en démordre, demande que de la discussion personnelle il ressorte qu'il doit y avoir un directeur et il prie le maire de lui dire si c'est lui, Prunet, qui est cet homme.

Le conseiller conclut en disant que ses collègues approuvent ; puis, appuyé par M. Genest, le conseil se prononce en faveur de la proposition du maire.

12 voix ont voté pour la proposition du maire ; 11 voix l'ont repoussé.

L'association amicale des anciens combattants mutilés, veuves et orphelins de la guerre de l'arrondissement de Montluçon, a sollicité du conseil une augmentation de la subvention que celui-ci lui a accordée les années précédentes.

Le maire a répondu que la subvention de 100 francs, qui lui a été accordée, est destinée à servir de subvention à l'association d'inscrire au budget de 1932 une subvention de 2.000 francs au lieu de 1.500 francs annuellement.

Le conseil approuve à l'unanimité. Le conseil a ensuite approuvé la proposition de la commission de la voirie de faire passer définitive sur la possession d'un immeuble sis à l'angle de la place du Petit Château et appartenant aux consorts Moltron, dans le but de réaliser dans un avenir assez prochain le dégrèvement de l'impôt foncier de ce terrain.

Le conseil expose les conditions nouvelles assurées aux professeurs de l'école primaire supérieure. Par suite des augmentations de traitement, l'indemnité de résidence devient sans objet ; il est décidé que cette indemnité sera diminuée de moitié en 1932, pour prendre nettement fin en 1933.

L'agent voyer, chargé de faire un rapport estimatif sur les dépenses nécessaires pour réparations à l'école primaire supérieure, d'une part, et constructions neuves pour doter cette école de classes supplémentaires, de salle de bibliothèque, infirmerie, atelier de travail manuel, estime que les dépenses nécessaires par tous ces aménagements s'élèveront à un total de 140.000 francs environ.

Une commission est nommée pour étudier sur place les besoins de cette école et il est décidé qu'un devis complet sera présenté pour approbation à la prochaine réunion.

Il est décidé que le nouvel hôtel des postes en voie de construction, sera doté du chauffage central. Les dépenses, de ce fait, s'élèveront à 13.000 fr. environ ; le conseil décide d'établir ce mode de chauffage à la condition que l'administration des postes paie un supplément de 100 francs par an, en plus

SAONE-&LOIRE

CHAROLLES TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 18 février. Dans son audience du 18 février, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes : — Joseph Monnet, 36 ans, voiturier sans domicile fixe, un mois de prison pour défaut de carnet anthropométrique. — Joseph Bertho, 64 ans, sans profession ni domicile fixe, 1 mois de prison pour vagabondage et mendicité à Bourlancy-Lancy. — Pierre Rux, 27 ans, forgeron à Digoin, 25 fr. d'amende pour infraction à la police des chemins de fer. — Jean Coquard, 55 ans, amburgeiste à Bragny-Charolais, 16 fr. d'amende avec sursis pour ouverture de débit de boissons clandestin à Bragny en Charolais. — Jean Blot, 46 ans, manoeuvre à Paray-le-Monial, 25 fr. d'amende pour infraction à la police des chemins de fer. — Pierre Burnichon, 23 ans, faïencier à Digoin, 16 fr. d'amende avec sursis pour chasse sans permis, en temps de neige. — Charles Laporte, 18 ans, journalier sans domicile fixe, 25 fr. d'amende pour infraction à la police des chemins de fer. — Emiliand Moreau, 75 ans, cultivateur à Malat, 50 francs d'amende pour chasse sans permis en temps de neige. — Claude Jacob, 39 ans, magasin à Saint-Vincent les Bragny, 16 francs d'amende et 50 fr. de dommages intérêts pour chasse sur les propriétés de M. Jouffraud, à Vigny les Paray. — François Lamy, 45 ans, manoeuvre à Digoin, 50 francs d'amende avec sursis pour outrages à garçic champêtre David, à Digoin, et 5 fr. d'amende pour ivresse. — Claude Thevenard, 55 ans, cultivateur à Vitry en Charolais, 25 fr. d'amende avec sursis et 50 fr. de dommages intérêts pour coups et blessures sur la personne des jeunes Benoit Cognard, 9 ans, et Paul Cognard, 12 ans, à Vitry en Charolais. — Lazare Clément, 24 ans, et Louis Magnien, 23 ans, jockeys à Varennes Reuilhon, chacun 15 jours de prison pour coups et blessures, et 10 fr. d'amende pour dégâts à la propriété mobilière de MM. Solly, Lantier, à Pouligny-Artaud. — Pierre Ziegler, 39 ans, mineur à Sanvignes, 3 mois de prison pour vol d'objets mobiliers au préjudice de MM. Degrandy et Rosier, à Sanvignes, le 29 septembre 1921.

AUTUN

Accident. — Dernièrement le soldat Lartaud revenant à bicyclette d'Autun. Dans la descente du Murgin-Bianc, il fit une chute si soudaine qu'il eut pas le temps de se rendre compte de rien. Il a été ramassé quelques heures après complètement inanimé. Il a été transporté à l'hôpital où l'on craint des lésions de la colonne vertébrale. — Etat-civil : — Denis Jousselin ; — Simone Bétegey ; — Monique Fradique ; — Jean Gauthier ; — Clotilde Gauthier ; — Simone Régier. — Mariage. — Eliection Baze, à Viévy (Côte-d'Or), et Françoise Balle, à Autun. — Décès. — Veuve Goussier, 79 ans ; — Michel Carne, 47 ans ; — René Breton, 28 ans ; — Lazare Basdevant, 83 ans ; — Edmond Gallier, 5 mois 10 jours ; — Raymond Tinet, 25 ans ; — Claude Charlot, 75 ans.

BOURBON-LANCY

Taxe de séjour. — Par arrêté du ministre des Travaux publics, la taxe additionnelle, qui doit être perçue en sus de la taxe de séjour dans les stations thermales et climatiques, est fixée de ce qui est en ce qui concerne Bourbon-Lancy au taux de 15 %.

Chasse prohibée. — Procès-verbal a été dressé par les gendarmes de notre ville contre le sieur Denizot Jean Baptiste, dit Pierre, 49 ans, habitant le quartier de l'Éclaircie, surpris à tirer les collets d'un filet tendus dans la forêt de Beaugency. Révélé.

DIGOIN

Dénombrement de la population. — Les résultats du dénombrement de la population opéré en 1921, donnent, pour le canton de Digoin, les chiffres suivants : 15.245 habitants à partir du 1er janvier 1922. Digoin, 5.742 ; Les Gureaux, 625 ; La Motte Saint-Jean, 1.100 ; Saint Agnan, 940 ; Saint-Germain des Rives, 215 ; Varennes Reuilhon, 233 ; Total, 8.847. En 1914, on comptait : 10.183. Différence en moins, 1.339. Par ordre d'importance, Digoin se classe 8e ville du département.

Harmonie. — La commission de l'Harmonie a l'honneur d'informer ses membres honoraires qu'elle a fixé la date de son concert annuel au 4 mars.

Accidents du travail. — Laurent Annet, 22 ans, au P.-L.-M., entorse ; — Georges Naffetas, 28 ans, journalier, plaie au médus ; — Maria Roguon, 15 ans, panaris consécutif à une piqûre, 15 jours ; — Claude Pichard, 19 ans, enseignant, plaie au poignet, 12 jours ; — Joseph Desmaisons, manoeuvre, plaie au poignet, 12 jours ; — Louis Carrier, préparateur en pharmacie, brûlure des paupières, 4 jours ; — Jean Béraud, 35 ans, mouleur, entorse, 45 jours ; — Antoine Béjat, 38 ans, garasieur, points douloureux, 8 jours ; — Jean Premier, 60 ans, manoeuvre, plaie à l'index et au médus, 6 jours ; — J.-B. Raymond, 45 ans, charpentier, à La Motte, lésion à la main droite, 15 jours ; — Jacques Gion, 50 ans, plaie à la tête et à la main ; — Claude Rocher, couvreur, plaie au pied, 10 jours ; — Frédéric Beauchamp, manoeuvre, plaie à la lèvre et au poignet, 15 jours.

Pour avoir le teint clair et la peau saine, il faut assurer l'élimination des déchets de l'organisme par un produit végétal tel que les GRAINS DE VALS, laxatif dépuratif parfait, qui régularise les fonctions digestives.

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

XX. — DEMONSTRATION CORPORELLE DE LA POSSIBILITÉ DU « CORPS DE TROP ! » (Suite) Alors, elle s'en fut se placer héroïquement au travers de la porte qui donnait accès dans le salon du vieux Bob, et, les deux bras étendus comme pour barrer le passage, elle s'écria d'une voix rauque : — Qu'est-ce que vous allez faire ? Vous n'allez pourtant pas « le tuer ! » Non, Madame, répliqua soudainement Roulettable. Nous allons « le juger ». Et pour être plus sûrs que les juges ne seront point des bourreaux, nous allons jurer sur le cadavre du père Bernier après avoir déposé nos armes, que nous n'en gardons aucune sur nous.

Et il nous entraîna dans la chambre mortuaire où la mère Bernier continuait de gémir au chevet de son époux qui avait été le plus vieux grattoir de l'humanité. Là, nous nous débarrassâmes de tous nos revolvers et nous fîmes le serment qu'exigeait Roulettable. Mrs Edith, seule, fit des difficultés pour se défaire de l'arme que Roulettable n'ignorait point qu'elle cachait sous ses vêtements. Mais sur les instances du reporter qui lui fit entendre que ce cérémoniel ne pouvait que la tranquilliser, elle finit par y consentir.

Roulettable, reprenant alors le bras de la Dame en noir, revint, suivi de nous tous, dans le corridor ; mais, au lieu de se diriger vers l'appartement du vieux Bob, comme nous nous y attendions, il alla tout droit à la porte qui donnait accès dans la chambre du corps de trop. Et, tirant la petite clef spéciale dont j'ai déjà parlé, il ouvrit cette porte.

Nous fûmes très étonnés, en pénétrant dans l'ancien appartement de M. et de Mme Darzac, de voir, sur la table-bureau de M. Darzac, la planche à dessin, le lavis, un quel quelcun avait travaillé aux côtés du vieux Bob, dans son cabinet de la Cour du Téméraire, et aussi le petit godet plein de peinture rouge, et, y tremplant, le petit pinceau. Enfin, au milieu du bureau, se tenait, fort convenablement, reposant sur ses deux pieds ensanglantés, le plus vieux crâne de l'humanité.

Roulettable ferma la porte aux verrous et nous dit, assez ému, pendant que nous le considérâmes avec stupeur : — Asseyez-vous, Mesdames et Messieurs, je vous en prie.

Des chaises étaient disposées autour de la table et nous y primes place, en proie à une malaise grandissant, je dirais même à une extrême défiance. Un secret pressentiment nous avertisseur que tous ces objets familiers, ceux dessinés par le vieux Bob, cachés sous leur tranquille banalité, nous cachaient sous leur tranquillité les plus redoutables des drames. Et puis, le crâne scintillait rose comme le vieux Bob.

Vous constaterez, fit Roulettable, qu'il y a ici, auprès de cette table, une chaise de trop et, par conséquent, un corps de moins, celui de Mr Arthur Rance, que nous ne pouvons attendre plus longtemps. — Il possédait peut-être, en ce moment, la preuve de l'innocence du vieux Bob ! fit observer Mrs Edith que tous ces préparatifs avaient troublés plus que personne. Je demande à madame Darzac de se joindre à moi pour supplier ces messieurs de ne rien faire avant le retour de mon mari !

La Dame en noir n'eût pas à intervenir, car Mrs Edith parlait encore que nous entendîmes derrière la porte du corridor un grand bruit ; et des coups furent frappés, pendant que la voix d'Arthur Rance nous suppliait de « lui ouvrir » tout de suite, il cria :

— J'apporte la petite épingle à tête de rubis ! Roulettable ouvrit la porte : — Arthur Rance ! dit-il, vous voilà donc enfin !

Le mari de Mrs Edith semblait désespéré : — Qu'est-ce que j'apprends ? Qu'y a-t-il ? — Un nouveau malheur ?... Ah ! j'ai bien cru que j'arriverais trop tard quand j'ai vu les portes de fer fermées et que j'ai entendu dans le tour la prière des morts. Oui, j'ai eu que vous aviez exécuté le vieux Bob !

Pendant ce temps, Roulettable avait, derrière Arthur Rance, refermé la porte aux verrous. — Le vieux Bob est vivant, et le père Bernier est mort ! Asseyez-vous donc, Monsieur, fit poliment Roulettable.

LE CREUSOT

CONCERTS DU CERCLE CHORAL ET DES AMIS DU CREUSOT

La Société des Amis du Creusot offrira à ses membres honoraires les vendredis 24 et samedi 25 février, à la salle des fêtes du boulevard Saint-Quentin, un concert vocal et instrumental avec le concours de : — Mme Germaine Gien, cantatrice, premier prix de chant et de déclamation lyrique du Conservatoire de Paris. — M. Jules Violet, cor solo de l'Opéra, membre du société des concerts du Conservatoire, ex-soliste de la Garde Républicaine. — Et du Cercle Choral du Creusot et du Groupe Féminin, sous la direction de M. L. Coin. Ridesau à 20 h. 45.

La location aura lieu comme d'usage, à la salle des fêtes du boulevard Saint-Quentin, les mercredis 22 et jeudi 23 février, de 17 h. 30 à 19 heures ; chaque carte donnera droit à deux places.

Le programme détaillé des soirées sera vendu au profit des œuvres de bienfaisance de la ville du Creusot.

UN MARCHAND FORAIN EST DÉVALISÉ

Hier matin, M. Antiquoi, marchand forain, s'étant rendu au marché Saint-Charles et ayant négligé de fermer à clef sa voiture remisée dans un terrain vague, en bordure de l'avenue de Chanliau, où il a également installé un étalage, il fut le désagréable surpris de constater que des inconnus avaient mis son absence à profit pour pénétrer dans la voiture et faire main-basse sur une quantité importante de vêtements. Le montant du vol n'a pas encore été évalué, mais il paraît assez élevé. La police avisée, a ouvert une enquête.

Injures. — La dame L..., demeurant quartier des Pontiers, est venue déposer plainte à la police en déclarant quelle avait été injuriée dans la journée d'hier, par la dame M..., habitant rue des Equipages. Une enquête est ouverte.

Mort subite. — Hier soir, vers 17 heures, M. René Bachelet, 32 ans, demeurant rue de la Gare, 67, travaillait près d'une table tendis que sa femme vaquait à ses occupations, lorsque soudain il s'éleva sur le parquet. Il était mort. On a immédiatement déclaré que des électriciens de la usine foudroyante. M. Bachelet était ajusteur aux usines et avait quitté son poste peu auparavant.

Etat-civil : — Jean Jolivoit ; — Félix Foucheourt ; — Marquise Simonnot ; — Joséphine Gaudin ; — Albert Puycaud ; — Germaine Martinon ; — Jean Berthier ; — Maurice Bard ; — Régine Marechal ; — Paulette Sangouard ; — Germaine Jorjery ; — Jules Jolivoit ; — Fernande Bhu ; — Georges Bataux ; — Louise Perreau ; — Marcelle Sirop. — Décès. — Roch Gandry, 70 ans ; — Joséphine, 80 ans ; — Simon Desseur, 80 ans ; — Gabrielle Lacroix, veuve Housset, 70 ans ; — Madeleine Gaudin, veuve Dupart, 73 ans ; — Marie Gronfier, femme Joffroy, 63 ans ; — Jeanne Genevois, femme Brevoir, 51 ans ; — Léonard Labillot, 63 ans ; — Eugénie Chabert, femme Dubois, 70 ans ; — Ferdinand Huot, 38 ans ; — Marie Pencon, 15 mois ; — Anne Carré, veuve Lambert, 58 ans ; — Jacques Thomas, 71 ans ; — Alexandrine Bonneville, veuve Guyot, 71 ans ; — René Bachelet, 32 ans ; — Françoise Vaudet, femme Févry, 58 ans.

Mariages. — Gabriel Lasaux et Marie Desbordes ; — Joseph Cadot et Marthe Genevois ; — Claude Bouillet et Jeanne Lavaud.

MALLAT

Décorations posthumes. — La médaille militaire avec croix de guerre, vient d'être attribuée à titre posthume, à deux de nos compatriotes morts au champ d'honneur. — Dron Désiré, dont les parents habitent les Brulets, commune de Mallat, qui était, pendant la guerre, adjudant au 13e bataillon de chasseurs à pied. — René Jean Jacques, dont la famille habite le bourg de Mallat, ex-soldat au 8e régiment d'infanterie.

PARAY-LE-MONIAL

Vol. — M. Victor Cothenet, chef de bureau commercial de l'usine céramique de Paray le Monial, se rendait vers 7 h. 45 du matin à l'usine et trouva un carreau brisé à la porte d'entrée du bureau commercial, communiquant avec le magasin d'emballage où il constata la disparition d'une machine à écrire, garnie de sa trousse de mécanique et de son support en fer. S'assurant que rien autre n'avait disparu, il constata dans le bureau de dessin, contigu au bureau commercial, que trois tiroirs de table ne fermant plus, il était évident qu'ils avaient été ouverts et que son argent avait disparu. Les trois articles de bureau représentant une valeur de 50 francs et la machine à écrire d'une valeur approximative de 1.800 fr.

POUILLOUX

Vol. — Vers 8 heures du matin, Mlle veuve Pegon, fermière au hameau des Pierres, commune de Pouilloux, voulant prendre de l'argent dans son armoire placée dans la cuisine, constata qu'une somme de 1.800 francs avait disparu. Cette somme qui était composée de plusieurs billets de mille et de cent francs, étaient dans le tiroir de ce meuble. Après des recherches de Mme Pegon, elle soupçonna sa jeune domestique, Maria Roguon, âgée de 15 ans, d'être l'auteur de ce vol. Aussitôt elle la pressa de questions et reçut l'aveu de la coupable.

En raison du coût de l'impression, nous prions nos abonnés de nous envoyer désormais six semaines continues au lieu de 40 centimes pour leurs changements d'adresse.

La brochure de M. Henry Magnard : LA LOI DES DOMMAGES DE GUERRE. « Une loi d'enrichissement : la loi des dommages de guerre », est en vente aux bureaux de « Paris-Centre ». — Prix, 1 fr. 50 ; franco par poste, 1 fr. 65.

Palement par mandat poste envoyé à l'administration de « PARIS-CENTRE ».

DERNIERE HEURE

LES SPORTS A TRAVERS LA FRANCE

FOOT-BALL RUGBY

PARIS, 19 février. — Cet après-midi au Stade Bergère, l'Olympique, au cours d'une rencontre de rugby a battu le Stade Français par 6 points, 2 essais, à 0. A la mi-temps l'Olympique menait par 3 points à 0. — Le Paris Université Club a battu l'U. A. Interfédérats par 24 points à 0.

En équipes secondes pour le Championnat de France de rugby, le Stade Français a battu le R. C. de Chalon, par 12 points à zéro.

Bordeaux, 19 février. — Le Racing Club de France et le Biarritz Olympique font match nul, par 3 points à 3.

Louhans, 19 février. — Le Foot-Ball Club Lourdais bat l'U. S. Daquoise par 12 points à zéro.

Bordeaux, 19 février. — L'Aviron Bayonnais bat le Sport Athlétique Bordelais par 21 points à 3.

Bordeaux, 19 février. — Bordeaux Etudiant Club bat l'U. S. Agenaise par 14 points à 3.

FOOT-BALL ASSOCIATION

L'A. F. de la Garenne-Colombes bat l'U. A. Interfédérats, par 5 buts à zéro. — Le C. A. du 14e bat le C. S. Garennais par 7 buts à 1.

L'U. S. du Marais bat la S. A. Parisienne par 3 buts à 2. — Le C. A. de Paris bat l'équipe de réserve du Red Star, par 3 buts à 2.

Le S. E. C. de Levallois bat le C. A. de la Société Générale par 1 but à zéro. — Le Stade Français bat l'U. S. A. de Cligny par 3 buts à 1.

Le Club Français bat une équipe de réserve du Red Star par 4 buts à 3. — La Vie au Grand Air de Saint-Maur bat le Sporting Club de Chaisy-le-Roi par abandon alors que Saint-Maur menait par 2 buts à 1.

L'Association Sportive de France bat le Racing Club de France par 3 buts à 2.

Lille, 19 février. — Matchant pour le Championnat du Nord, L. O. L. bat R. C. R. par 3 à 1. A la mi-temps, le L. O. L. menait par 2 à zéro.

CROSS-COUNTRY

PARIS, 19 février. — Pour la 29e fois aujourd'hui, s'est couru le championnat de France de cross-country, qui constitue la plus importante épreuve de la saison. Comme pour le championnat de Paris, les organisations avaient choisi l'hippodrome de la Courneuve, près de Saint-Denis.

Les parcours comportent environ 15 km 300 en plusieurs boucles, 242 coureurs se sont présentés sous les ordres du starter, représentant 30 équipes, tant parisiennes que provinciales.

Le Championnat de France de cross-country a été gagné individuellement par Guillelot, et par équipes, par le C.A. de la Société Générale, avec 42 points. L'U.S. du Berry s'est classée 10e avec 677 points.

LE PRIX LASNE

PARIS, 19 février. — Ce matin, le Vélo Club de Paris a fait disputer le prix Lasne à la cote de la Jaehère. Quarante-cinq coureurs ont pris le départ et les arrivées ont été jugées dans l'ordre suivant : 1. Archelais, en 3 m. 4 s. 45 ; 2. Henri Habert ; 3. Morvan ; 4. Marsanier ; 5. Laurence, etc...

LE CHAMPIONNAT DE CROSS CYCLO-PEDESTRE

PARIS, 19 février. — Le championnat de cross-cyclo-pedestre, disputé cet après-midi sur 15 km 200, est revenu à Henri Habert, devant Thouvenin, Ruby, Vallée, Archelet, etc...

CYCLISME AU VELODROME D'HIVER

PARIS, 19 février. — Prix Lucien Louvet (750 mètres). — 1er Avillon, en 16 s. 3/5 ; 2e Roussion, à une roue ; 3e Van den Hove. — Finale de l'handicap du demi mille amateurs (804 mètres). — 1er Roayer, en 17 s. 1/5 ; 2e Ludovic, 3e Plaisant. — Course de primes (5 kilomètres). — 1er Louet ; 2e Chardon ; 3e Germain, en 6 m. 40 secondes.

Finale du critérium de demi-fond avec entraîneurs à motos (400 kilomètres). — 1er Lamiot ; 2e Ganay ; 3e Sérés ; 4e Lamiot ; 4e Marue, à 35 tours.



Une belle vieillesse!

Les robustes saines et les belles vieilleses d'autrefois deviennent de plus en plus rares. Cependant, les personnes qui observent une hygiène bien comprise arrivent souvent croquer à un âge avancé sans infirmités ni souffrances. C'est ainsi que Mme Lenglet, rue de la Ragueule, à Feignies (Nord), porte aisément le poids de ses 92 ans ! Mais, il n'en a pas toujours été ainsi, car en 1860 elle nous avait déclaré : « A mesure que j'avancis en âge, j'étais gênée pour me courber, tant je souffrais des reins et de vertiges. Les forces m'abandonnaient, mes arrières se déplaçaient. Vous ne sauriez croire le bien que m'ont fait les Pilules Foster. Mes souffrances ont diminué, je me suis sentie plus forte et plus alerte. Je puis dire en toute sincérité que ce médicament a rétabli ma santé ».

Nous avons reçu le 25 décembre dernier, une lettre de Mme Lenglet : « Depuis que j'ai pris des Pilules Foster, je n'ai plus souffert des reins ; je continue à en prendre et leur dois ma bonne santé actuelle, je les recommande en toute confiance ».

Décongestives, antispasmodiques, adoucissantes, les Pilules Foster sont indispensables pour guérir toutes les maladies, mais dans le cas de maladies des reins et de la vessie, de rhumatismes, de douleurs, de goutte, de gravelle, de sciatique, d'hydropisie (gonflement des chevilles), elles font bénéficier ceux qui les emploient de leur efficacité incontestable.

Toutes pharmacies, la boîte : 4/0, ou franco six boîtes : 25.40. H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris (17e)

A tout Souscripteur de 2 BOIS CRÉDIT NATIONAL 1922

LA BANQUE CENTRALE DU NIVERNAIS

Société Anonyme au capital de 500.000 fr. 3, Rue de la Banque, NEVERS

Offre un Abonnement de 60 ans à un Journal de Travaux Financiers

Les bénéfices de carrière aux cheminots mobilisés

PARIS, 19 février. — La commission d'administration générale de la Chambre a rendu M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, sur les amendements, qui lui ont été renvoyés au sujet de l'extension aux cheminots, de la proposition votée par la Chambre, accordant des bénéfices de carrière aux fonctionnaires mobilisés.

M. Le Troquer a déclaré : « La proposition votée par la Chambre accorde des majorations d'ancienneté aux fonctionnaires mobilisés dans les unités combattantes et non combattantes. « Pour les premiers, la majoration est de six mois et pour les seconds de trois mois. Les réseaux ont fait les plus grandes réserves en ce qui concerne les cheminots mobilisés dans les unités non combattantes. A leur avis, la situation de ceux-ci n'est pas différente de celle de leurs camarades, qui tous ont été mobilisés, sur place, dans un certain nombre ont été tués, car tous ont pris une large part à la défense nationale.

Mais le ministre estime qu'il n'est pas possible d'obtenir davantage. La dépense encourue et acceptée par les compagnies sera au total de 99 millions 400.000 francs. L'application intégrale aux cheminots des dispositions votées par la Chambre pour les fonctionnaires serait de 860 millions.

Après l'audition du ministre, la commission a chargé son président, M. Cornudet, de s'entendre avec les auteurs d'amendements pour savoir s'ils acceptent la suggestion du gouvernement, et elle s'est ajournée à mardi pour statuer.

La Poule au Rot tous les dimanches et dans chaque femme une BALTIC la meilleure Ecumeuse

Société Anonyme des Ecumeuses BALTIC, 32, rue des Mathurins, Paris

Agents régionaux : GUERLAUD, quincailleur, Nevers, TALBORDET, à Cosne (Nièvre).

CREME SIMON Unique pour la Beauté du Visage et les soins de la peau.

Nos PETITES ANNONCES paraissent le mercredi et le samedi.

elle ne vous a jamais quittée... Quant à liasse de bank-notes dont l'oncle avait payé, cette nuit-là, la complicité et le silence de Tullio qui l'avait conduit dans sa barque devant la grotte de Roméo et Juliette et qui s'en était éloigné à l'aurore, fort inquiet de n'avoir pas vu revenir son passager.

Et Arthur Rance conclut, triomphant : — Un homme qui donne à un autre homme, dans sa barque, une épingle à tête de rubis, ne peut pas être, à la même heure, enfermé dans un sac de pommes de terre, au fond de la Tour Carrée !

Sur quoi Mrs Edith : — Et comment avez-vous eu l'idée d'aller à Saint-Pierre. Vous saviez donc que Tullio s'y trouvait ?

— J'avais reçu une lettre anonyme m'avisant de son adresse, là-bas. — C'est moi qui vous l'ai envoyée, fit tranquillement Roulettable. — Et il ajouta, sur un ton glacial : — Messieurs, je me félicite du prompt retour de Mr Arthur Rance. De cette façon, voilà réunis autour de cette table, tous les vœux du célèbre d'Hercule, pour lesquels une démonstration corporelle de la possibilité du corps de trop peut avoir quelque intérêt ?

Mais Arthur Rance l'arrêta encore : — Entendez-vous par ces mots : Voilà réunis autour de cette table tous les vœux du célèbre d'Hercule, la démonstration corporelle de la possibilité du corps de trop peut avoir quelque intérêt ?

— J'en suis sûr, dit Roulettable. — Il y eut un silence affreux pendant lequel nous nous ôtions pas nous regarder. — Le reporter reprit de son ton glacé : — J'en suis sûr, et c'est une idée qui ne doit pas vous surprendre. Madame, car

elle ne vous a jamais quittée... Quant à liasse de bank-notes dont l'oncle avait payé, cette nuit-là, la complicité et le silence de Tullio qui l'avait conduit dans sa barque devant la grotte de Roméo et Juliette et qui s'en était éloigné à l'aurore, fort inquiet de n'avoir pas vu revenir son passager.

— C'est une question que l'on pourrait aussi bien poser au professeur Stangerson lui-même, répliqua aussitôt Arthur Rance. Car, du moment que nous commençons à raisonner de la sorte, je ne vois pas pour quoi le professeur, qui était de ce déjeuner, ne se trouve point à cette petite réunion... — Mr Rance L., s'écria la Dame en noir. — Oui, je vous demande pardon, reprit un peu honteusement le mari de Mrs Edith. Mrs Roulettable a eu tort de généraliser et de dire : tous les hôtes du château d'Hercule...

— Mais, à ce déjeuner des binocles noirs, osai-je dire, il y avait encore un personnage que je ne vois pas ici... Roulettable grogna en me jetant un mauvais coup d'oeil. — Bahouh, le prince Galitch. Je vous ai déjà dit, Baïdarba, à quelle besogne le prince est occupé sur cette frontière... et je vous jure bien que ce ne sont point les malheurs de la fille du professeur Stangerson qui l'intéressent ! Laissez le prince Galitch à sa besogne humanitaire... — Tout cela, fit-il observer assez méchamment, tout cela n'est point du raisonnement. — Justement, Sainclair, vos bavardages m'empêchent de raisonner.

Moi ! Larsan !

